



Communiqué de presse

Conférence nationale humanitaire Pour les organisations humanitaires, la priorité reste de protéger l'action humanitaire et de lui donner les moyens d'agir

Paris, le 6 octobre 2026 – 23 organisations membres et partenaires du collectif Coordination SUD prennent acte des annonces du Président et du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères en faveur de l'action humanitaire et appellent le Gouvernement à les compléter par des mesures concrètes d'ici la fin du quinquennat.

Pour la dernière Conférence nationale humanitaire du quinquennat d'Emmanuel Macron, le Président et son ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ont annoncé plusieurs mesures en faveur de l'action humanitaire.

- La France renforcera sa mobilisation pour **défendre le droit international humanitaire (DIH)**, notamment au travers de l'élargissement de son initiative sur l'encadrement du recours au droit de veto au Conseil de Sécurité des Nations unies (CSNU) en cas d'atrocités de masse.
- La France proposera plusieurs mesures pour **renforcer la protection des acteurs humanitaires**, dont son soutien à la résolution portée par le Danemark au CSNU sur la redevabilité face aux crimes commis contre les travailleurs humanitaires, ainsi qu'à la transposition d'une exemption humanitaire transversale en droit européen.
- La France augmentera en 2027 les moyens financiers accordés par le MEAE à l'aide humanitaire et **stabilisera le budget permettant de soutenir les actions des ONG humanitaires et de solidarité internationale**, après plusieurs années de baisses consécutives.

Ces annonces ne doivent pas masquer **la réalité des baisses pourtant drastiques du budget français de l'aide publique au développement qui englobe bien plus que les seules activités humanitaires**. La capacité d'action française en soutien aux pays les moins avancés économiquement et à leur population n'a jamais été aussi faible au cours de ces vingt dernières années.

À ce titre, la copie budgétaire présentée jeudi 1^{er} octobre pour le budget 2027 de l'APD est particulièrement alarmante. Elle marque un effondrement des financements de l'APD avec une nouvelle baisse annoncée de **1,9 milliard d'euros**, soit -43% par rapport au budget de 2026.

Face à la multiplication et l'intensification des crises et des vulnérabilités, la baisse des financements **fragilise la capacité collective à répondre aux besoins et à prévenir ces crises**. Cela se conjugue aux violations croissantes du droit international humanitaire et aux attaques contre les populations civiles et les personnels humanitaires et de santé. Le secteur humanitaire a besoin d'un soutien politique et financier affirmé et durable.

Coordination SUD

La coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale
14 passage Dubail • 75010 Paris
Tél. 01 44 72 93 72
www.coordinationsud.org

En lien avec certaines des annonces faites ce jour, les organisations de Coordination SUD (voir ci-dessous) ont identifié **six mesures prioritaires à mettre en œuvre** d'ici la fin du quinquennat.

« Pour nos organisations, les annonces faites aujourd'hui ne pourront répondre durablement aux nombreux enjeux qui traversent le secteur humanitaire et de la solidarité internationale que si elles s'accompagnent de mesures concrètes sur les plans législatif, budgétaire et diplomatique, en France comme au niveau européen et multilatéral. » - Olivier Bruyeron, Président de Coordination SUD

Six priorités pour protéger l'action humanitaire et la solidarité internationale et lui donner les moyens d'agir :

1. **Inscrire dans la loi française la protection de l'action humanitaire.**
La France doit inscrire dans son droit national des mesures de protection des organisations humanitaires et de leur personnel face à leur criminalisation croissante, afin de préserver durablement leur capacité d'action. Cela doit être accompagné d'un soutien diplomatique fort et renouvelé de la part de la France et des instances multilatérales.
2. **Mettre fin à l'impunité des attaques contre les personnels humanitaires et de santé.**
La France doit agir pour prévenir les attaques contre les personnels humanitaires et de santé et, si celles-ci sont commises, soutenir politiquement et diplomatiquement les efforts de justice et de redevabilité, en France comme à l'international.
3. **Garantir des financements à la hauteur des besoins.**
La France doit, à l'occasion de l'examen parlementaire du PLF 2027, maintenir l'objectif de consacrer 0,7 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement et garantir que les financements humanitaires soient alloués selon les besoins des populations, sans conditionnalité politique, en portant cette exigence auprès de ses partenaires européens et internationaux.
4. **Mobiliser de nouvelles sources de financement additionnel.**

La France doit, d'ici la fin du quinquennat, lever les obstacles législatifs au développement des loteries solidaires. Ces ressources doivent s'ajouter aux crédits de l'État et non s'y substituer, et s'accompagner de la réaffectation des taxes sur les billets d'avions et les transactions financières, sur les budgets dédiés à la solidarité internationale.
5. **Défendre le droit international humanitaire, sans double standard.**
La France doit défendre le droit international humanitaire et les traités de désarmement de manière constante et cohérente, agir pour faire cesser leurs violations et garantir que leurs auteurs répondent de leurs actes. Elle doit notamment soutenir les juridictions internationales chargées de faire respecter ce droit et respecter leurs décisions.
6. **Soutenir une action humanitaire locale et inclusive.**
La France doit traduire ses engagements en faveur de la localisation de l'aide en renforçant les financements directs et pluriannuels en faveur des organisations locales et en soutenant leur développement organisationnel ainsi que leurs capacités de gestion des risques.

Ces six recommandations dessinent les conditions nécessaires pour défendre le droit international humanitaire, protéger l'action humanitaire et les populations civiles, et permettre aux acteurs et actrices humanitaires et de solidarité internationale de poursuivre leur mission. En les traduisant en actions concrètes d'ici la fin du quinquennat, la France pourra prolonger ses engagements actuels et consolider durablement le cadre de protection de l'aide humanitaire.

Les contraintes budgétaires ne doivent pas conduire à l'inaction : la France et ses partenaires internationaux sont attendus par les populations civiles pour renforcer leur réponse face à la multiplication des crises.

Les organisations humanitaires resteront mobilisées pour accompagner cette dynamique et suivre la mise en œuvre des engagements annoncés aujourd'hui, afin que cette ambition se traduise pleinement dans les actes.

Coordination SUD

La coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale
14 passage Dubail · 75010 Paris
Tél. 01 44 72 93 72
www.coordinationsud.org

Contact presse

Marie-Pierre Liénard, lienard@coordinationsud.org - Tél : 01 44 72 03 78 / 07 76 78 15 19

Rassembler et agir pour la solidarité internationale

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui 185 ONG, adhérents directs ou au travers de sept collectifs (Clong-Volontariat, Cnajep, Coordination humanitaire et développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives, Plateforme Droits Humains), qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

Coordination SUD

La coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale
14 passage Dubail · 75010 Paris
Tél. 01 44 72 93 72
www.coordinationsud.org